Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20190220-DEL200219-12-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 20 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André ROCCHI, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 13/02/2019

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27
Absents : 01
dont représentés : 1

Etaient présents : ROCCHI André, PAOLI Christian, FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SANTONI Louis ; ACHILLI Nadine ; PIERI Pierre-Louis ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; ELEGANTINI Murielle ; OTTOMANI Jean-François ; PAOLI Franck ; MURGIA Sandrine ; BARBONI Toussaint ; SUSINI Vincent ; PAOLI Roxane ; MICAELLI Marie-Luce ; COLOMBANI Victoria ; FRANCISCI Lisa ; FRANCOVICH Stéphane ; CASAMATTA Bernadette ; ROSSINI Jean ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique

Était absent : ANGELI Filippu Antone

Était représenté : ANGELI Filippu Antone était représenté par PIERI Pierre-Louis.

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,
Le Conseil Municipal désigne Madame Nadine ACHILLI secrétaire de séance et assistée de Madame Emilie MUSETTI auxiliaire administrative.

****

DEL200219-12

OBJET : Délibération - ouverture anticipée des crédits d'investissement : autorisation d'exécuter des dépenses en section d'investissement (bp m14 et m49)

Le Maire rappelle que Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 1612-1 autorise le Maire à engager et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité permet d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant par ailleurs que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le Budget Primitif 2019 de la commune.

Compte tenu de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux jusqu'au vote du budget primitif 2019, une ouverture anticipée de crédits d'investissement est proposée au Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'adopter l'ouverture anticipée des crédits d'investissement telle que figurant dans les tableaux ci-dessous.

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20190220-DEL200219-12-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

BUDGET COMMUNAL M14

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS BP 2018	OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS BP 2019
mmobilisation incorporelles	244 267,00 €	61 0066.00 €
mmobilisation corporelles	3 367 450,00 €	841 862.00 €
mmobilisations en cours	2 674 437.00 €	668 609.00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT M49

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS BP 2018	OUVERTRE ANTICIPEE DES CREDITS BP 2019
20 Immobilisation incorporelles	220 000.00 €	55 000.00 €
21 Immobilisation corporelles	109 060.32 €	27 265.08 €
23 Immobilisations en cours	4 167 043.00 €	1 041 760.75 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'adopter l'ouverture anticipée des crédits d'investissement telle que figurant dans les tableaux ci-dessous.

BUDGET COMMUNAL M14

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS BP 2018	OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS BP 2019
mmobilisation incorporelles	244 267,00 €	61 0066.00 €
mmobilisation corporelles	3 367 450,00 €	841 862.00 €
mmobilisations en cours	2 674 437.00 €	668 609.00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT M49

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS BP 2018	OUVERTRE ANTICIPEE DES CREDITS BP 2019
20 Immobilisation incorporelles	220 000.00 €	55 000.00 €
21 Immobilisation corporelles	109 060.32 €	27 265.08 €
23 Immobilisations en cours	4 167 043.00 €	1 041 760.75 €

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire